

I4CE

INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

Une initiative de la Caisse des Dépôts et
de l'Agence Française de Développement

TRAJECTOIRE DE DECARBONATION: INDCS ET TARIFICATION DU CARBONE

14-11-2016

Dr. Emilie ALBEROLA

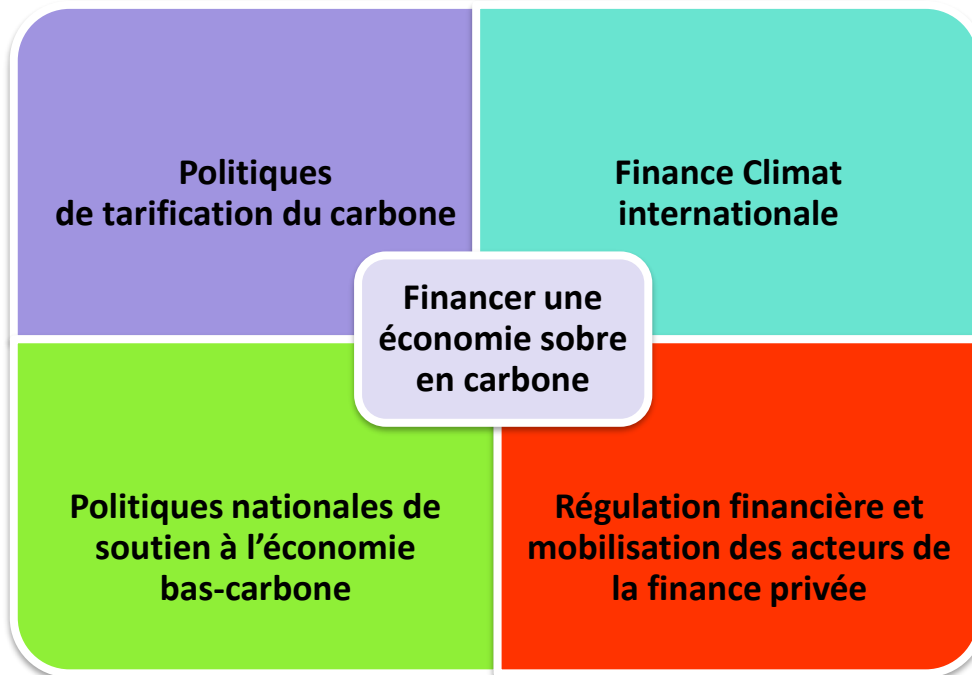
Side-event Enerdata – AFD – I4CE

*Quantifier les impacts sectoriels et nationaux des INDCs
et le rôle des politiques de tarification du carbone*

Pavillon Organisation Internationale de la Francophonie

Donner un « prix » au carbone: un instrument pour soutenir la transition bas-carbone

- La tarification du carbone est un instrument nécessaire mais loin d'être suffisant pour entraîner la transition vers une économie sobre en carbone.



Le besoin d'un cadre politique climat-énergie cohérent: au-delà de la tarification du carbone, d'autres signaux faciliteront la transition vers une économie sobre carbone, et deviendront d'autant plus crédibles pour les entreprises que ces signaux politiques, économiques et financiers nationaux et internationaux se multiplieront et seront alignés sur les objectifs climatiques de long terme.

La tarification du carbone : le choix de l'instrument en fonction de l'objectif défini

- Le meilleur instrument de tarification du carbone est celui qui est adapté à des besoins ciblés (pays, secteur, technologie, etc.).

Mettre un prix du carbone permet de ...

- Réduire les émissions de GES
- Créer des incitations pour l'innovation bas-carbone
- Promouvoir la substitution des énergies fossiles par des énergies moins carbonées
- Générer des revenus publics
- Offrir de la flexibilité pour décarboner.
- Contribuer à l'alignement des stratégies de développement sur des trajectoires bas-carbone
- Multiplier les co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux (santé, effets redistributifs, etc...)



Système de quotas CO2

Limite la quantité d'émissions de GES qui peut être émise lors d'une période de temps définie.



Taxe carbone

Applique un coût à la distribution, vente et utilisation des énergies fossiles sur la base de l'intensité carbone de l'activité ou du produit.



Mécanisme de compensation

Pour compenser une tonne d'émissions de GES en investissant dans une réduction d'émissions via un projet.

L'Accord de Paris crée un cadre politique et un élan favorable pour la tarification du carbone

- Niveau domestique : les politiques nationales/iNDCs des Pays
- Niveau multilatéral : l'utilisation d'un futur mécanisme de transfert de l'Accord de Paris (*Sustainable Development Mechanism*)

CCNUCC

- **Politique nationale mis en œuvre volontairement via les NDC (décision 137)**
- **Approche coopérative dans l'Article 6 de l'accord de Paris (ITMOs, SDM & framework for non-market approaches)**



Gouvernements

- **Plateforme G7 « carbon pricing »**
- **Déclaration ministérielle sur le prix du carbone**
- **Carbon pricing panel**



Acteurs publics et privés

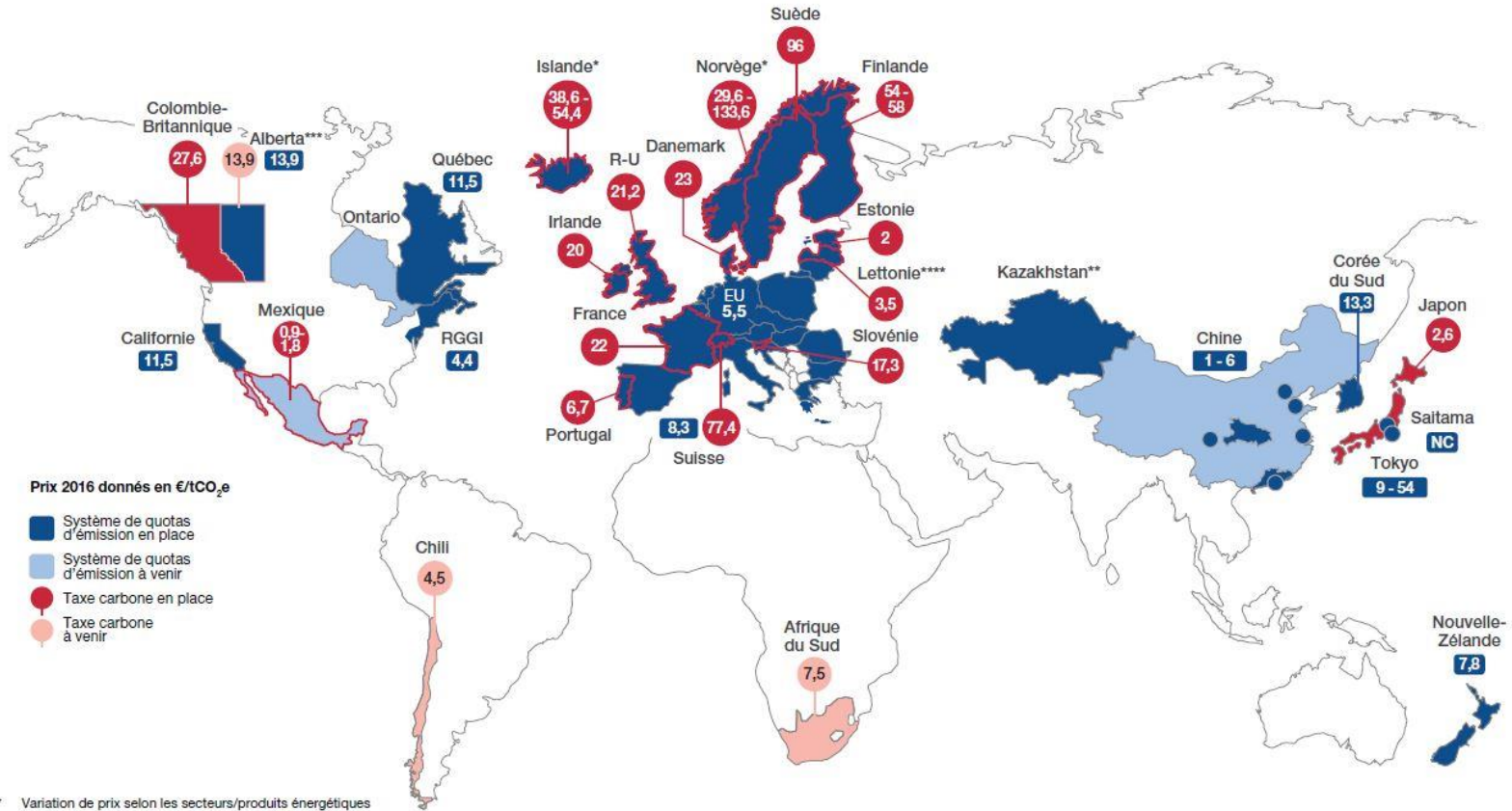
- **Global Climate Action Agenda (GCAA) – Carbon pricing Champions**
- **Carbon Pricing Leadership Coalition - CPLC (WB/IMF)**
- **Carbon Disclosure Project**



LPAA

Prix du carbone déjà établis : une mise en œuvre locale, nationale et régionale

Carte mondiale des prix explicites du carbone



* Variation de prix selon les secteurs/produits énergétiques

** ETS suspendu jusqu'en 2018

*** Le prix 2015 du Specified Gas Emitters Regulation (SGER) est celui du tarif versé au Fond Climate Change and Emissions Management Fund de 10,9€/tCO₂e. La législation Carbon competitiveness Regulation (CCR) remplacera celle du SGER en 2018, date à laquelle un prix carbone provincial sera défini à 21,8€/tCO₂e

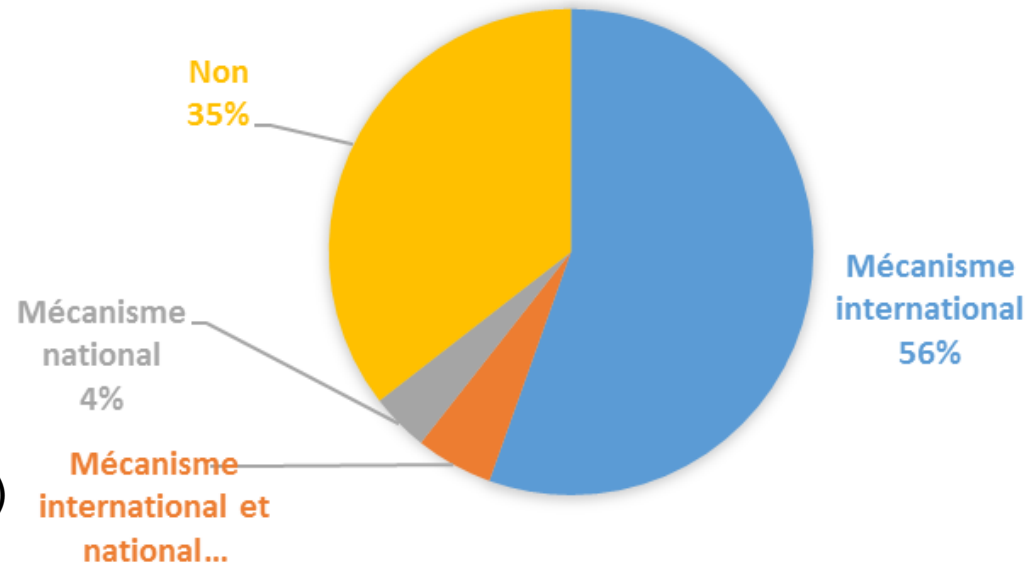
**** Lettonie a deux taxes sur les émissions de GES: la taxe sur les véhicules et motos et la taxe sur les ressources naturelles

Note : Tous les prix sont exprimés en valeur nominale. Les prix des ETS sont les moyennes des prix observés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016. Les prix sont calculés en fonction des taux de change de XE.com, à la date du 8 juillet 2016.

Prix du carbone à venir (iNDC): une majorité de pays envisage une coopération internationale

- Plus de 50% des pays mentionnent l'usage de mécanismes internationaux de crédits carbone pour atteindre leur ambition de réduction d'émissions de GES (Article 6 du PA).
- 35% des pays ne mentionnent pas l'usage de la tarification du carbone
- Moins de 10% des pays annoncent une volonté nationale (décision 137, PA) de mettre en œuvre une politique de tarification du carbone

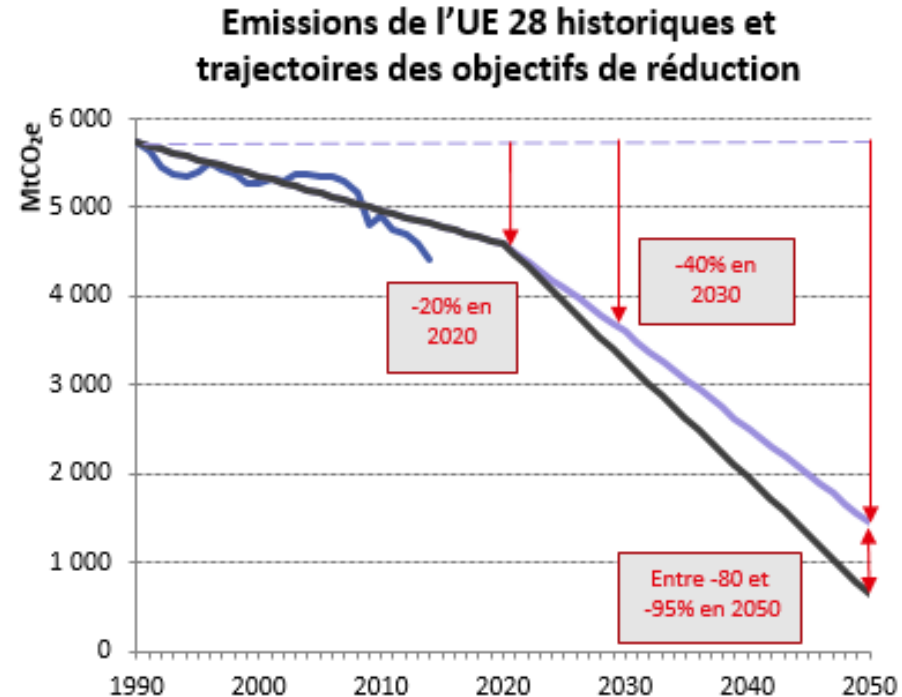
INTENTION D'UTILISER DES INSTRUMENTS
 "PRIX DU CARBONE"
 MENTIONNÉE DANS LEUR INDCS



Source: I4CE d'après données « State and Trends of carbon pricing », Banque mondiale octobre 2016

L'iNDC de l'UE en quelques mots

- L'iNDC de l'UE indique :
 - Un objectif national contraignant de réduction des émissions de GES d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990
 - Une couverture de l'ensemble de l'économie et tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal
 - Aucune contribution des crédits internationaux
- Il ne détaille pas:
 - Toutes les cibles, politiques et mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'émissions de GES
 - Aucune indication sur la mise en œuvre de son système d'échange de quotas (EU ETS).

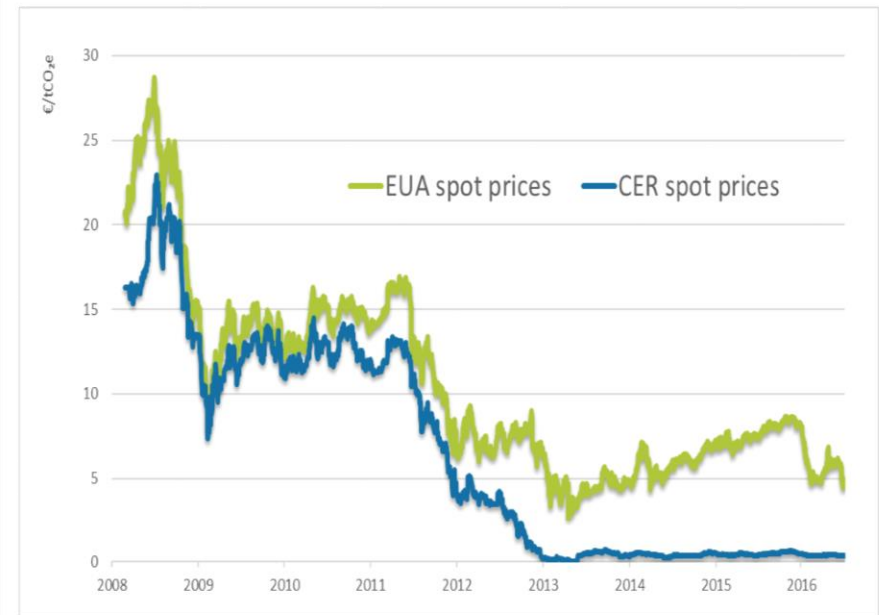


Sources: I4CE, Institute for Climate Economics
d'après données de l'Agence européenne
de l'environnement, 2016

Prix du carbone : le pilier central de la décarbonation de l'UE inefficace à long terme

- Pourtant, l'EU ETS = outil central des paquets "énergie-climat" 2020 et 2030 pour l'industrie et l'énergie.
- **La situation de l'EU ETS:** un important surplus accumulé qui compromet la crédibilité de l'EU ETS et son signal prix.
- **Deux faiblesses majeures :**
 - Absence d'un signal-prix crédible pour les investissements de long-terme
 - Pas de gestion dynamique pour l'EU ETS vulnérable aux nombreuses interactions.
- **L'enjeu :** Recalibrer l'EU ETS en articulation avec les autres pièces du paquet "énergie-climat" 2030 en cohérence avec les objectifs de long terme.

FIGURE : THE EUA AND CER PRICES



Source: ICE Futures Europe, 2016

Prix du carbone : les enjeux européens

Une décarbonation de l'UE efficiente nécessiterait :

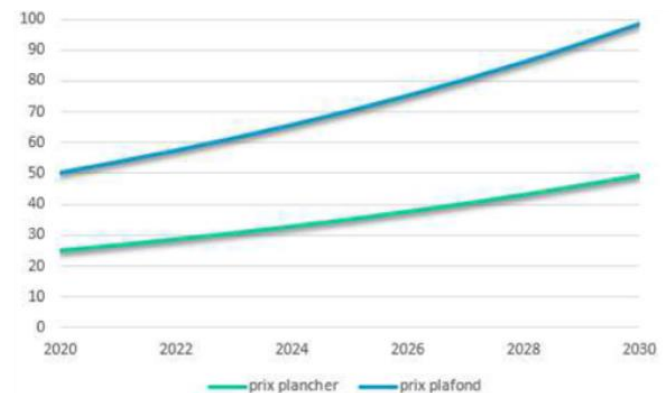
1. Un objectif de réduction de GES plus ambitieux en 2030 et 2040 qui soit aligné à l'objectif de 2050 (-95%) : comment augmenter l'objectif au-delà de -40 % en 2030 ?

- Examiner la possibilité d'utiliser des crédits internationaux en échange de plus d'ambition et en apprenant de l'expérience des crédits Kyoto depuis 2008.

2. Un prix du carbone domestique plus efficace pour les secteurs industrie et énergie > une réforme ambitieuse de l'EU ETS est nécessaire

- Une augmentation de l'ambition de l'EU ETS au-delà de 43 % de réduction des émissions par rapport à 2005.
- Une révision de la réserve de stabilité de marché pour une absorption du surplus de quotas accélérée.
- L'introduction d'un prix plancher ou un corridor de prix.
- Une meilleure gestion des interactions avec les autres politiques climat-énergie

FIGURE :A price corridor in the EU ETS



Source: Rapport Canfin, Grandjean, Metsrallet, 2016

iNDCs et tarification du carbone

- **Nombreux arguments en faveur de politiques domestiques de tarification du carbone** : réductions d'émissions de GES dans les secteurs les plus émetteurs + nombreux bénéfiques et co-bénéfiques.
- **Des prix du carbone établis par les Etats... plutôt qu'un prix du carbone unique** : difficile mondialisation des coûts et des opportunités de réduction des émissions GES, prise en considération des intérêts et des disparités locales, nationales et sectorielles.
- **Des difficultés de mise en œuvre** : ambition politique et acceptabilité sociale, aspects redistributifs et risques de fuites de carbone, gestion des interactions entre les politiques énergie-climat, etc...
- **Vers un mix-politique hybride associant des prix CO2 (explicites) à d'autres politiques et instruments (prix CO2 implicites)** pour arbitrer entre efficacité économique et ambition politique et acceptabilité sociale : normes, subventions à l'innovation bas-carbone, retrait des subventions aux énergies fossiles et réforme fiscale, etc...
- **Pour un mécanisme international de transfert de réduction d'émissions pour augmenter l'ambition et optimiser le coût de décarbonation des iNDCs**: – *Sustainable Development Mechanism*, Article 6 de l'accord de Paris@COP22



Jun 2016 : [Recycler les revenus issus des politiques de tarification du carbone: transformer les coûts en opportunités](#)



Avril 2016 : [L'Accord de Paris : un nouveau cadre international pour des politiques de tarification du carbone](#)



Décembre 2015 : Explorer l'EU ETS après 2020 : une première évaluation de la proposition de la Commission européenne pour sa Phase IV (2021-2030)
[Télécharger le rapport](#)

Nos dernières publications sur la tarification du carbone

Contact :

Emilie.alberola@i4ce.org